

Paris, le 21 juillet 2021

## Communiqué du 21 juillet 2021

Mesdames, Messieurs les présidents de clubs,  
Mesdames, Messieurs les enseignants,

Comme vous le savez le gouvernement met en place un pass sanitaire pour un certain nombre d'activités dont le sport. Quelques soient les opinions des uns et des autres à ce sujet, il est de mon devoir en tant que président de ligue de vous informer des dispositions légales qui nous concernent.

Un décret vient d'être publié et est en application dès le mercredi 21 juillet. Il oblige la présentation d'un pass sanitaire dans les clubs sportifs dès 50 personnes par décret. Ce seuil ne devrait pas concerner la plupart des cours d'été mis en place par les clubs pour le mois de juillet.

Toutefois, le gouvernement envisage de l'étendre dès le mois d'août à l'ensemble des clubs de sport quelque soit la jauge en créant une loi sur la gestion de crise.

Vous trouverez sur la page web ci-dessous les décrets et lois qui nous concernent :

<http://www.ffaaa-idf.com/decrets-covid19/>

Cette page sera mise à jour régulièrement en fonction de la publication de nouveaux textes de lois. Ce communiqué est à titre informatif et ne préjuge en rien des communiqués ultérieurs de la FFAAA en fonction des décisions définitives.

Prenez soin de vous et portez-vous bien,

Philippe Monfouga  
Président de la Ligue Île de France FFAAA

